

Les prestations liées au risque invalidité s'élevaient, en 2016, à 38,9 milliards d'euros (*tableau 1*), soit une hausse de 2,6 %. Elles représentent 5,5 % du total des prestations sociales, soit 1,7 % du PIB.

Une grande diversité d'aides et de financeurs

Les administrations publiques (APU) assurent au total 54 % des prestations du risque invalidité en 2016 :

- les pensions et rentes d'invalidité, de nature contributive et essentiellement versées par les régimes d'assurances sociales, s'élevaient à 7,2 milliards d'euros ;
- les prestations de ressources et de compensation du handicap représentent 13,2 milliards d'euros en 2016. Les administrations de Sécurité sociale versent l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) et l'allocation journalière de présence parentale (AJPP), pour 1,0 milliard d'euros. L'administration publique centrale finance l'allocation aux adultes handicapés (AAH, y compris ses compléments, pour 9,1 milliards d'euros), la garantie de ressources s'adressant aux travailleurs handicapés (1,3 milliard d'euros) et l'allocation supplémentaire d'invalidité (ASI). Enfin, les départements versent l'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP) et la prestation de compensation du handicap (PCH) pour près de 1,7 milliard d'euros à elles deux. Depuis 2006, la PCH remplace progressivement l'ACTP qui ne concerne plus que les personnes bénéficiaires avant cette date et ayant choisi de la conserver ;
- les autres prestations des administrations publiques s'élevaient à 0,5 milliard d'euros.

Les institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM) assurent 42 % des prestations d'invalidité : prestations d'accueil et d'hébergement des personnes handicapées (14,6 milliards d'euros, pour lesquelles elles reçoivent des financements de l'assurance maladie et des collectivités locales) et dépenses relatives aux établissements et services d'aide par le travail (Esat, 1,8 milliard d'euros), majoritairement financés par l'État. Enfin, les mutuelles et institutions de prévoyance versent 4 % des prestations du risque (1,7 milliard d'euros) aux personnes ayant souscrit des contrats de prévoyance contre l'invalidité (notamment des rentes versées aux bénéficiaires et à leurs ayants-droit).

Une croissance plus soutenue des dépenses d'invalidité en 2016, contrastée selon le poste

Après une baisse continue de leur taux de croissance

depuis 2012, les dépenses d'invalidité augmentent plus vite en 2016 qu'en 2015 (+2,6 % contre +2,0 %), [*graphique 1*]. En particulier, les montants versés au titre des pensions et rentes d'invalidité progressent de 3,9 % (après +2,3 % en 2015) et contribuent pour près de 27 % à la croissance globale. Cette accélération est notamment portée par la hausse du nombre de bénéficiaires (+3,5 %, après +2,2 % en 2015, *tableau 2*) qui reflète l'effet induit par le recul de l'âge de la retraite à la fois sur l'allongement de la durée en invalidité et sur la hausse du nombre d'invalides¹. Par ailleurs, compte tenu de leur faible revalorisation de 2016², la hausse globale de la masse des pensions servies est largement liée à l'effet *noria* : les pensions perçues par les nouveaux assurés entrant dans le dispositif d'invalidité sont plus élevées que celles des sortants³.

Les montants versés au titre de l'AAH augmentent de 2,7 % en 2016, au même rythme que l'évolution du nombre de bénéficiaires (+2,6 %, après +2,1 % en 2015), le montant maximal de l'allocation n'ayant pas connu d'évolution sensible en 2016 (revalorisation de +0,1 % au 1^{er} avril, après +0,9 % en 2015). Cette allocation contribue pour près de 25 % à la croissance du risque en 2016.

Les montants de la PCH et de l'ACTP des moins de 60 ans augmentent de 2,6 % (après +3,3 % en 2015 et +2,0 % en 2014). Cette hausse recouvre néanmoins deux effets jouant en sens contraires. Les montants versés au titre de l'ACTP poursuivent leur baisse soutenue (-6,6 %), le nombre de bénéficiaires diminuant de 7,8 %, ce dispositif n'accueillant plus de nouveaux bénéficiaires depuis la création de la PCH. À l'inverse, la PCH augmente à un rythme soutenu, proche de celui de 2015 (+4,8 %, après +5,2 %). Toutefois, cette hausse est moindre que celle de ses bénéficiaires (+6,3 %, après +3,0 % en 2015), ce qui entraîne une baisse des montants moyens servis. Au total, les montants servis au titre de la PCH et l'ACTP contribuent à hauteur de 4 % à l'évolution du risque en 2016.

Les prestations versées par les ISBLSM (dépenses d'accueil et d'hébergement et Esat) ont augmenté de 1,7 % (après +1,8 % en 2015) et contribuent pour 28 % à la croissance globale du risque. Après une forte variabilité entre 2013 et 2015 (du fait notamment de modifications d'imputations comptables), les montants versés par les sociétés financières et non financières au titre des pensions et rentes d'invalidité progressent de 5,0 % en 2016. De ce fait, alors que leur contribution à l'évolution était négative en 2015, elle tire à la hausse l'évolution globale du risque invalidité (pour près de 8 % en 2016).

1. Les pensions d'invalidité sont versées jusqu'à l'ouverture des droits à la retraite. Ainsi, le recul de l'âge légal de départ à la retraite conduit mécaniquement à un maintien plus long des bénéficiaires dans le dispositif d'invalidité et donc à une augmentation de leur nombre.

2. La revalorisation légale des pensions est déterminée en fonction de l'inflation (voir fiche 1), faible ces dernières années. Le montant individuel des pensions d'invalidité n'a de ce fait pas été révisé en 2015 ; ces pensions ont été revalorisées de +0,1 % au 1^{er} avril 2016.

3. Rapport à la Commission des comptes de la Sécurité sociale, résultats 2016 prévisions 2017, juillet 2017.

Pour en savoir plus

> Diallo, C. T. (2018 janvier), Faible hausse des dépenses d'aide sociale départementale en 2016. DREES, *Études et Résultats*, 1049.

Tableau 1 Montant et évolution de la dépense du risque invalidité par secteur institutionnel

Montants en millions d'euros, évolutions en %

		2012	2013	2014	2015	2016	16/15
Public	Administrations de sécurité sociale	6 887	7 114	7 479	7 716	8 084	4,8
	Pensions et rentes*	5 888	6 067	6 349	6 524	6 817	4,5
	AJPP et AEEH	835	847	895	884	960	8,7
	Autres prestations (SSIAD Personnes handicapées, etc.)	164	199	236	308	307	-0,3
	Autres administrations publiques	11 376	11 831	12 110	12 510	12 773	2,1
	Pensions et rentes	456	436	416	394	371	-5,9
	Allocation aux adultes handicapés (AAH)	7 779	8 178	8 453	8 818	9 058	2,7
	Garantie de ressources s'adressant aux travailleurs handicapés	1 204	1 249	1 265	1 269	1 256	-1,1
	Allocation supplémentaire d'invalidité (ASI)	267	268	247	249	242	-2,7
	PCH et ACTP des moins de 60 ans	1 497	1 552	1 583	1 635	1 678	2,6
Autres prestations (appareillage mutilés, hébergement, etc.)	173	148	146	145	168	16,5	
Privé	Institutions sans but lucratif au service des ménages	14 847	15 387	15 815	16 099	16 369	1,7
	Accueil et hébergement des personnes handicapées	13 130	13 643	14 056	14 326	14 577	1,8
	Aide par le travail (ESAT)	1 717	1 744	1 759	1 773	1 792	1,1
	Sociétés financières et non financières	1 604	1 664	1 818	1 636	1 718	5,0
Total invalidité	34 714	35 996	37 223	37 961	38 944	2,6	

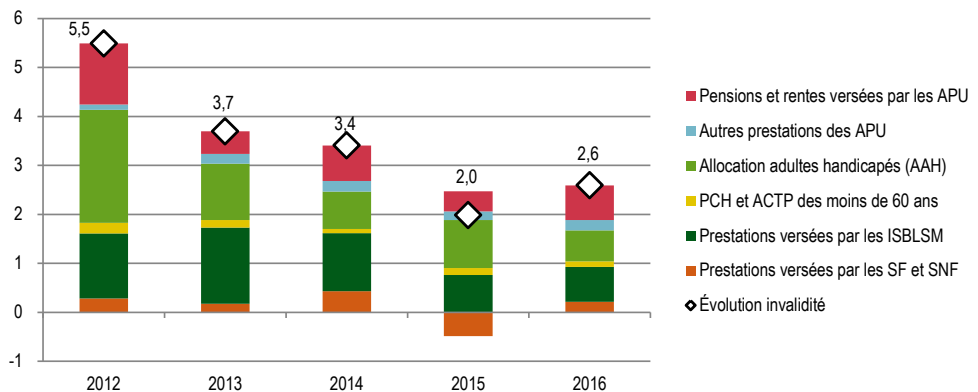
* Les pensions d'invalidité des fonctionnaires territoriaux et hospitaliers de plus de 60 ans (1,2 milliard d'euros en 2016) sont désormais comptabilisées au sein du risque vieillesse pour toute la chronique des comptes de la protection sociale.

Note > Voir annexe 6 pour le détail des sigles employés.

Source > DREES, CPS.

Graphique 1 Évolution globale du risque invalidité et contributions des différents postes

Évolutions en %



Source > DREES, CPS.

Tableau 2 Effectifs de bénéficiaires des principales prestations liées au risque invalidité

Effectifs en milliers, évolutions en %

	2012	2013	2014	2015	2016	16/15
Pensions d'invalidité	988	1 019	1 033	1 055	1 092	3,5
Allocation aux adultes handicapés (AAH)	996	1 021	1 039	1 061	1 089	2,6
Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH)	210	222	232	242	255	5,1
ACTP moins de 60 ans*	60	55	50	47	43	-7,8
PCH moins de 60 ans*	167	182	198	204	217	6,3
Allocation supplémentaire d'invalidité (ASI)	82	81	80	78	80	3,0
Allocation journalière de présence parentale (AJPP)	5	5	6	6	6	4,8

Champ > Tous régimes, France, sauf * hors Mayotte.

Sources > CNAF ; DREES ; MSA et programme de qualité et d'efficience « Invalidité et dispositifs gérés par la CNSA ».